



BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO
ECOWAS BANK FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT
BANCO DE INVESTIMENTO E DE DESENVOLVIMENTO DA CEDEAO

Département de l'Administration et des Services Généraux
Division des Infrastructures, du Patrimoine et des Services Internes

**TERMES DE REFERENCE POUR LA
SELECTION D'UN PRESTATAIRE EN VUE DE
L'ÉLABORATION D'UN NOUVEAU CONCEPT
D'AMÉNAGEMENT DES BOX DIPLOMATIQUES ET DE LA
TERRASSE DEAMBULATOIRE DE LA BIDC**

JUILLET 2026

1. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de modernisation de ses infrastructures institutionnelles, la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) projette la réhabilitation des box informatiques ainsi que de l'espace déambulatoire assurant la liaison entre les deux compartiments situés au premier étage de l'immeuble.

Ces espaces, dotés d'une forte dimension symbolique, contribuent de manière significative à la valorisation de l'identité culturelle, institutionnelle et économique des États membres.

En outre, au regard des orientations stratégiques de la Banque en matière d'amélioration du confort, de flexibilité d'usage (expositions, rencontres, manifestations institutionnelles) et d'harmonisation architecturale, il s'avère opportun de reconfigurer les aménagements existants afin de les mettre en adéquation avec les standards et les exigences des Autorités de l'Institution.

Dans cette perspective, la BIDC entend mobiliser une expertise spécialisée en vue de concevoir un concept rénové d'aménagement des box diplomatiques et de la terrasse, intégrant des solutions innovantes, durables et pleinement compatibles avec les contraintes techniques et opérationnelles.

2. Description de l'existant

2.1. Box diplomatiques

Les box diplomatiques de la Banque, d'une superficie unitaire de 12,46 m², constituent des espaces aménagés spécifiquement dédiés à la valorisation des États membres, à travers l'organisation d'expositions permanentes ou temporaires.

Au nombre de seize (16), ces espaces se déclinent en quinze (15) box attribués individuellement à chaque État membre et un (1) box réservé aux organisations internationales (cf. photos à titre indicatif en annexe 1).

Conçus comme des vitrines institutionnelles, ces espaces ont vocation à mettre en exergue l'identité culturelle, institutionnelle et économique de chaque pays, au moyen de supports visuels, d'objets emblématiques et d'éléments de communication adaptés.

À ce titre, ils participent activement au rayonnement de l'intégration régionale, tout en contribuant à la promotion de la diversité et de la richesse culturelle au sein de la CEDEAO.

2.2. Terrasse déambulatoire du 1^{er} étage

La terrasse du premier étage, dénommée « Pont de l'Alliance », conçue comme un espace déambulatoire, constitue un lieu multifonctionnel dédié à la fois aux activités institutionnelles et à la détente (cf. photo à titre indicatif en annexe 2). Elle offre un cadre ouvert, convivial et fonctionnel, favorable à la circulation des usagers, aux échanges professionnels ainsi qu'à l'organisation d'événements.

Cet espace intègre également des équipements techniques spécifiques, notamment quatre extracteurs, dont deux affectés au désenfumage et deux relevant du système de ventilation mécanique contrôlée (VMC). Dans le cadre des travaux d'aménagement envisagés, une attention particulière devra être accordée à leur intégration architecturale, à leur protection ainsi qu'au maintien de leur accessibilité et de leur fonctionnalité.

Par ailleurs, la terrasse est valorisée par la présence d'une statue emblématique, porteuse des idéaux de la CEDEAO, qui confère à cet espace une forte dimension symbolique.

Ainsi, le « Pont de l'Alliance » participe simultanément à l'amélioration du confort et du bien-être des usagers, tout en contribuant au renforcement de l'image et du rayonnement institutionnel de la Banque.

3. Objectif et allotissement du marché

La présente mission a pour objet la conception d'un aménagement optimisé, structuré et fonctionnel des espaces concernés, en intégrant les contraintes techniques, architecturales et opérationnelles du site, tout en visant une amélioration significative des conditions d'usage et de la cohérence globale des aménagements.

À cet effet, la mission est organisée en deux (02) lots distincts, définis comme suit :

- **Lot 1** : Conception d'un nouveau design des box diplomatiques ;
- **Lot 2** : Conception d'un nouveau design de la terrasse du premier étage.

4. Description des prestations

4.1. Lot 1 – Conception d'un nouveau design des box diplomatiques

Le prestataire retenu sera chargé, dans une première phase, de réaliser un diagnostic approfondi de l'existant, incluant notamment :

- L'analyse de la configuration architecturale des box ;
- L'évaluation des aménagements actuels ;
- L'identification des contraintes techniques (éclairage, ventilation, sécurité, circulation, etc.) ;

- L'analyse des marges d'optimisation des espaces.

Sur la base de ce diagnostic, les aménagements des box diplomatiques devront viser la création d'espaces de présentation modernes, immersifs et valorisant l'identité socio-économique des États membres.

À cet effet, chaque box devra être structuré autour d'un dispositif central ergonomique de diffusion (écran ou support équivalent), permettant la présentation en continu de contenus audiovisuels tels que : portraits des Chefs d'État en exercice, éléments historiques et culturels (figures emblématiques, superficie, population, capitale administrative), ainsi que le potentiel économique et touristique.

Ces contenus devront être organisés de manière claire, synthétique et pédagogique, afin d'en faciliter l'appropriation rapide par les visiteurs.

Les aménagements pourront intégrer, de manière maîtrisée, des dispositifs numériques et interactifs (écrans tactiles, QR codes, etc.), ainsi qu'un environnement sonore adapté (hymnes nationaux, musiques traditionnelles), en veillant à limiter les nuisances et à préserver le confort acoustique global.

Un dispositif de collecte des impressions des visiteurs (livre d'or physique ou solution numérique) devra également être prévu.

Une attention particulière devra être accordée à l'équilibre entre contenus, technologies et organisation spatiale, afin de garantir la fluidité de circulation et d'éviter toute surcharge des espaces.

Options d'aménagement attendues

Dans ce cadre, deux (02) options d'aménagement devront être proposées :

- **Option 1** : un design harmonisé, fondé sur un concept architectural et scénographique unique, décliné de manière cohérente sur l'ensemble des seize (16) box ;
- **Option 2** : un design personnalisé, reposant sur une approche différenciée par État membre, mettant en valeur ses spécificités culturelles, institutionnelles et économiques, ainsi que ses éléments distinctifs.

Exigences techniques et livrables

Les propositions d'aménagement devront être développées de manière détaillée et inclure notamment :

- L'élaboration de plans d'aménagement en 2D et 3D permettant une visualisation précise des solutions proposées ;
- La définition des ambiances architecturales et décoratives ;

- La proposition de matériaux, mobiliers et éléments décoratifs adaptés aux usages et répondant aux exigences de durabilité ;
- L'intégration de supports d'exposition et d'affichage (panneaux, vitrines, écrans, dispositifs interactifs, etc.), ainsi que d'un dispositif de signature (physique ou numérique) permettant l'enregistrement du passage des visiteurs ;
- L'étude, la conception et l'optimisation de l'éclairage (fonctionnel, décoratif et scénographique) ;
- La conception d'une signalétique claire, lisible et cohérente, facilitant l'orientation et la compréhension des contenus ;
- La prise en compte des exigences en matière d'accessibilité, de sécurité et de maintenance.

Finalité institutionnelle

L'ensemble des propositions devra s'inscrire dans une logique de valorisation de l'image institutionnelle de la Banque, tout en contribuant à la promotion de l'intégration régionale et de la diversité culturelle au sein de la CEDEAO.

4.2. Lot 2 - Conception et aménagement de la terrasse du 1^{er} étage

Le prestataire aura pour mission de réaliser un diagnostic de l'existant, incluant notamment :

- L'analyse de la configuration spatiale de la terrasse ;
- L'étude des flux de circulation et des usages actuels ;
- L'évaluation des conditions d'ensoleillement, de ventilation naturelle et de confort thermique ;
- L'identification des contraintes techniques (réseaux, évacuation des eaux, sécurité, charges admissibles, etc.).

Sur la base de ce diagnostic, le prestataire proposera un concept d'aménagement global, visant à structurer et valoriser l'espace tout en préservant sa fonction principale de déambulation. Ce concept devra également permettre l'accueil d'activités institutionnelles ponctuelles (cérémonies d'au revoir, déjeuners, réceptions et autres manifestations), tout en intégrant de manière cohérente des zones de pause et de détente, sans perturber la fluidité des circulations.

La mission comprendra notamment :

- la proposition de solutions d'amélioration de l'aération naturelle et du confort climatique ;
- L'organisation des cheminements et la sécurisation des circulations (revêtements, garde-corps, signalisation, etc.) ;

- La mise en valeur de la statue, à travers un traitement spécifique de son environnement immédiat (aménagement, éclairage, traitement du sol) ;
- L'intégration d'espaces de détente légers (assises, zones ombragées, mobiliers adaptés), modulables et compatibles avec l'organisation d'événements ;
- La proposition d'un aménagement paysager (végétalisation, bacs, éléments naturels) adapté au contexte ;
- La prévision d'aménagements permettant l'organisation d'événements institutionnels (zones libres, dispositions temporaires, équipements légers, etc.) ;
- L'intégration des installations techniques existantes, notamment les extracteurs de désenfumage et de VMC, en garantissant leur accessibilité, leur protection et leur bon fonctionnement ;
- la prise en compte des aspects liés à la durabilité, à la facilité d'entretien et à la résistance des matériaux en milieu extérieur.

5. Critère d'éligibilité

Pour être éligible, les soumissionnaires doivent répondre au minimum aux critères ci-après :

- Être un cabinet d'architecture ou une structure spécialisée et justifier d'une expérience en architecture d'intérieure, design d'espace ou aménagement extérieur ;
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans les prestations ci-après :
 - Conception des plans architecturaux ;
 - Maitrise d'œuvre ;
 - Organisation, Pilotage et Contrôle de chantier ;
 - Élaboration des devis estimatifs et quantitatifs ;
 - Réalisation des études architecturales, etc.

Le prestataire retenu sera chargé, dans une première phase, de réaliser un diagnostic approfondi de l'existant, incluant notamment :

- L'analyse de la configuration architecturale des box ;
- L'évaluation des aménagements actuels ;
- L'identification des contraintes techniques (éclairage, ventilation, sécurité, circulation, etc.) ;
- L'analyse des marges d'optimisation des espaces.

Sur la base de ce diagnostic, les aménagements des box diplomatiques devront viser la création d'espaces de présentation modernes, immersifs et valorisant l'identité socio-économique des États membres.

À cet effet, chaque box devra être structuré autour d'un dispositif central ergonomique de diffusion (écran ou support équivalent), permettant la présentation en continu de contenus audiovisuels tels que : portraits des Chefs d'État en exercice, éléments historiques et culturels (figures emblématiques, superficie, population, capitale administrative), ainsi que le potentiel économique et touristique.

Ces contenus devront être organisés de manière claire, synthétique et pédagogique, afin d'en faciliter l'appropriation rapide par les visiteurs.

Les aménagements pourront intégrer, de manière maîtrisée, des dispositifs numériques et interactifs (écrans tactiles, QR codes, etc.), ainsi qu'un environnement sonore adapté (hymnes nationaux, musiques traditionnelles), en veillant à limiter les nuisances et à préserver le confort acoustique global.

Un dispositif de collecte des impressions des visiteurs (livre d'or physique ou solution numérique) devra également être prévu.

Une attention particulière devra être accordée à l'équilibre entre contenus, technologies et organisation spatiale, afin de garantir la fluidité de circulation et d'éviter toute surcharge des espaces.

Options d'aménagement attendues

Dans ce cadre, deux (02) options d'aménagement devront être proposées :

- Option 1 : un design harmonisé, fondé sur un concept architectural et scénographique unique, décliné de manière cohérente sur l'ensemble des seize (16) box ;
- Option 2 : un design personnalisé, reposant sur une approche différenciée par État membre, mettant en valeur ses spécificités culturelles, institutionnelles et économiques, ainsi que ses éléments distinctifs.

Exigences techniques et livrables

Les propositions d'aménagement devront être développées de manière détaillée et inclure notamment :

- L'élaboration de plans d'aménagement en 2D et 3D permettant une visualisation précise des solutions proposées ;
- La définition des ambiances architecturales et décoratives ;

- La proposition de matériaux, mobiliers et éléments décoratifs adaptés aux usages et répondant aux exigences de durabilité ;
- L'intégration de supports d'exposition et d'affichage (panneaux, vitrines, écrans, dispositifs interactifs, etc.), ainsi que d'un dispositif de signature (physique ou numérique) permettant l'enregistrement du passage des visiteurs ;
- L'étude, la conception et l'optimisation de l'éclairage (fonctionnel, décoratif et scénographique) ;
- La conception d'une signalétique claire, lisible et cohérente, facilitant l'orientation et la compréhension des contenus ;
- La prise en compte des exigences en matière d'accessibilité, de sécurité et de maintenance.

Finalité institutionnelle

L'ensemble des propositions devra s'inscrire dans une logique de valorisation de l'image institutionnelle de la Banque, tout en contribuant à la promotion de l'intégration régionale et de la diversité culturelle au sein de la CEDEAO.

6. Liste des pièces à fournir

Les soumissionnaires devront fournir les pièces administratives suivantes :

- Copie du registre de commerce et du crédit mobilier ;
- Copie de l'attestation de non-faillite datant de moins de six (6) mois à compter de la date de dépôt des offres.

***NB :** Le défaut ou la non-fourniture de l'une quelconque des pièces citées ci-dessus n'est pas éliminatoire dans l'immédiat. Toutefois, les prestataires retenus devront nécessairement fournir les pièces manquantes avant la signature du contrat. Au cas contraire, la BIDC passera aux candidats suivants classés dans l'ordre croissant.*

7. Offre Technique

L'offre technique doit comporter au minimum, les pièces et documents ci-après :

- Les propositions de concepts ;
- Les rendus visuels (3D, perspectives) ;
- L'approche méthodologique ;
- Le planning d'exécution ;
- Les fiches techniques ;
- Le CV des intervenants (architecte, designer, technicien) ;

- Les références similaires ;
- Toute autre information ou documentation utile.

8. Offre Financière

L'offre financière, pour chacun des lots, devra être libellée en FCFA HT-HD.

La durée de validité de l'offre devra être de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt.

9. Visite de site

Afin de permettre aux soumissionnaires d'apprécier la consistance des travaux, une visite de site recommandée sera organisée dans les locaux de la BIDC le **Vendredi 07 août 2026 à 10 heures GMT**.

10. Date limite de dépôt des plis

L'offre devra être transmise aux adresses électroniques suivantes : **ichabimougnan@bidc-ebid.org** et **secretariatdasg@bidc-ebid.org**, au plus tard le **07 septembre 2026 à 23h59 minutes**. Les offres parvenues au-delà de cette date ne seront pas acceptées.

Les rendus ou animation 3D et autres fichiers en haute résolution, en raison de leur volume, devront être transmis via un lien de téléchargement sécurisé, en formats exploitables (PDF, images, etc...).

11. Modalités de paiement

Le paiement des prestations s'effectuera conformément à l'offre financière, par virement après service fait et sur présentation de la facture accompagnée du bordereau de livraison et du bon de commande.

Annexe1 : Photos de deux box diplomatiques (Cap-Vert et Sierra Léone)

BOX : CAP-VERT



BOX : SIERRA LEONE



Annexe 2 : Photos de la terrasse déambulatoire du 1^{er} étage



Suite et fin